

une société pour tous les âges...

Pas de doute possible : l'âge du départ à la retraite, le niveau des pensions et la situation des personnes retraitées seront au menu de la campagne pour la présidentielle de l'an prochain. Prenant prétexte d'une dette que leur politique néolibérale n'aura cessé de creuser, les tenants de l'austérité redoublée n'ont pas renoncé à imposer une terrible saignée au pays. Éric Lombard, l'ancien ministre de l'Économie, vient par exemple d'avertir : « *Les retraites et la santé des boomers seront payés par leurs enfants et leurs petits-enfants. C'est une honte.* »

Activité « retraité.e.s »

L'action et les réflexions portées par le collectif *Activité en direction des retraité.e.s* n'en sont que plus précieuses pour notre parti. La division du monde du travail – par l'opposition entre actifs, privés d'emploi, jeunes en formation et retraités –, prive d'avenir la France, pour le seul intérêt d'un capital vorace. Une société pour tous les âges s'avère, de ce point de vue, l'une des dimensions essentielles du projet communiste. C'est par l'épanouissement de chacune et chacun au service d'une efficacité sociale supérieure qu'il sera possible d'émanciper la société d'un système générateur de tant de désastres humains.

Les aînés représenteront bientôt un tiers de la population de notre pays

Cela appelle, dans toute la société, un débat sur leur place. Comment contribuer encore au bien commun

après la retraite ? Comment construire des projets et s'organiser alors, créer des liens avec les autres, trouver sa place au sein de la famille, accompagner chaque fois que nécessaire les autres générations, repenser son lieu. Autant de questions qui se doivent d'être posées dans le cadre du débat du 40^e Congrès du PCF.



Dans le prolongement des 38^e et 39^e Congrès, l'orientation adoptée par le Conseil national propose aux communistes de se rassembler et de poursuivre leur redéploiement, afin de disposer d'un parti en action, offensif dans les luttes autant que dans les échéances électorales, enraciné sur le terrain comme dans les diverses composantes du monde du travail, sachant apprécier les insuffisances de son action pour mieux y remédier.

Elle propose des pistes de construction à même de nous faire collectivement progresser en ce sens.

Le débat s'ouvre dans nos rangs

Il doit être l'occasion de prolonger la réflexion, dans les sections et fédérations, à partir du travail réalisé par le collectif, et sur les propositions à porter dans le débat public afin d'arracher de nouvelles conquêtes qui bénéficieront à tous et toutes.

Christian Picquet
membre du Comité exécutif national

DANS CE NUMÉRO

- Répondre aux enjeux du vieillissement : une loi *Grand âge* page 2
- Drees : les retraités et les retraites – Édition 2025 page 3
- Prestations sociales : non-recours, une réalité sous-estimée page 4

au cœur du projet communiste

une loi *Grand âge*

La mise en œuvre d'une loi *Grand âge* a été une nouvelle fois repoussée, à la suite de la démission de Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap.

Abandonnés les 18 engagements du *Plan 206-2030 pour répondre aux besoins des séniors d'aujourd'hui*, abandonné le *Plan pour préparer la France à la transition démographique à l'horizon 2050* que devait présenter l'ex-ministre le 12 février dernier.

La nouvelle ministre Camille Gaillard-Minier a, d'ores et déjà, annoncé qu'elle ne donnerait pas suite aux engagements de sa prédécesseure. Elle a précisé que le plan *Grand âge* était sur son bureau à son arrivée le 26 février, mais qu'elle a souhaité changer d'approche et de méthode, en abordant le vieillissement de façon positive avec *France Autonomie* dont les modalités ne sont pas connues.

Renommer les Ehpad pour les baptiser *Maisons France Autonomie d'ici 2027*

Si ce nouveau label est censé changer le regard sur le vieillissement, pour les professionnels du secteur (soignants épuisés, directeurs en déficit, syndicats qui attendent une loi grand âge depuis 2018), ces trois mots ne remplacent pas une vraie réforme. La ministre prétend que « l'idée n'est pas de s'inscrire dans une démarche administrative, mais d'accompagner la transformation des établissements en des maisons ouvertes sur l'extérieur, en lieux de vie, afin que les personnes âgées se sentent chez elles ».

Il faut constater qu'avec l'abandon de la partie « hôpital et soins », la situation des personnes en GIR 1 et 2, ou souffrant de la maladie d'Alzheimer risque d'être plus difficile à traiter.

La ministre veut organiser à l'automne une conférence nationale de l'autonomie pour définir les besoins. Pourtant, en 2019, le rapport « Grand âge et autonomie » avait fait un large état des lieux avec certaines recommandations intéressantes, toujours en attente de mise en œuvre.

Le PCF avance des propositions

Plutôt qu'un nouveau « bla-bla » inutile et stérile à l'automne, il faut élaborer, dès maintenant une loi *Grand âge* à la hauteur des enjeux concernant le vieillissement et le droit à l'autonomie.

Dans ce sens, nous proposons :

- l'instauration d'un grand service public national de l'autonomie, avec la création de 200 000 emplois dans les EHPADs et 100 000 emplois pour les soins à domicile
- la prise en compte du droit à l'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale
- la suppression de la barrière d'âge à 60 ans entre handicap et perte d'autonomie.

Une contribution des revenus financiers des entreprises et du secteur bancaire, au taux actuel des cotisations sociales « patronales » financera ces propositions à hauteur de 41 Md €.

Daniel Blache



les retraités et les retraites – édition 2025

Fin 2023, 17,2 millions de personnes vivant en France ou à l'étranger perçoivent une pension de retraite de droit direct d'au moins un régime français, soit 200 000 personnes de plus que fin 2022. Parmi elles, un quart sont polypensionnées. L'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite continue d'augmenter et atteint 62 ans et 9 mois fin 2023. Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie représentent 370 milliards d'euros, soit 13,1% du produit intérieur brut.

La pension brute moyenne progresse de 2,4% en euros courants mais baisse de 1,2% en euros constants entre 2022 et 2023

Fin 2023, la pension mensuelle moyenne de droit direct des retraités résidant en France, après prise en compte de l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus, s'élève à 1 666 euros bruts, soit 1 541 euros nets des prélèvements sociaux

Les femmes résidant en France ont une pension de droit direct moyenne (y compris l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) inférieure de 38% à celle des hommes en 2023, contre un écart de 50% en 2004. Cet écart reflète en partie les inégalités de parcours professionnels (écarts de salaires, de quotité de travail et de durées de carrières). En incluant l'éventuelle pension de réversion, qui concerne plus souvent les femmes, l'écart est de 25% en 2023.

Depuis 2010, l'âge de départ à la retraite a augmenté de 2 ans et 3 mois

Fin 2023, l'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élève à 62 ans et 9 mois pour les retraités de droit direct résidant en France. Il augmente depuis 2010 (+2 ans et 3 mois) à la suite, principalement, des relèvements des âges légaux issus de la réforme de 2010.

Les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne 8 mois après les hommes en 2023 : elles prennent leur retraite en moyenne à 63 ans et un mois, contre 62 ans et 5 mois pour les hommes. L'écart se réduit toutefois progressivement au fil des générations.

Près de 23 millions de seniors de 60 ans ou plus en 2025

Les données départementales et régionales issues du modèle *Lieux de vie et autonomie* (LIVIA), permettant de réaliser des projections du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus entre 2021 et 2070 viennent d'être publiées.

Elles sont ventilées par sexe, tranche d'âge, niveau de perte d'autonomie et lieu de vie.

Cette publication est accompagnée d'une datavisualisation.

en bleu hypothèse centrale



Dans une étude publiée avec l'Insee, la Drees s'est par ailleurs intéressée aux seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Selon une trajectoire démographique et sanitaire médiane, ils seront environ 2,8 millions en 2050.

en vert hypothèse moyenne



non-recours, une réalité sous-estimée

Selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), « la question du non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre »

Une méconnaissance des droits

Le non-recours aux prestations sociales est une réalité sous-estimée. 50%, c'est le taux de « non-recours » au minimum vieillesse. Il est de 34% pour le RSA et de 30% pour l'assurance-chômage (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) 2022)

La DREES indique que le non-recours représente un non-versement de droit de plus de 3Md € pour le revenu de solidarité active (RSA) et de 1Md € pour le minimum vieillesse. Elle précise que lorsqu'on interroge l'ensemble des Français sur les motifs du non-recours pour :

- 37%, c'est le manque d'informations sur les aides ou les organismes
- 22%, ce sont les démarches administratives trop complexes
- 17%, il s'agit de la crainte de conséquences négatives (contrôles, perte de droits...).

Alors que les prestations sociales les plus connues sont les allocations familiales, les aides au logement, le RSA.

La couverture maladie complémentaire (CMU-c) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), toute deux, ont été remplacées en 2019 par la complémentaire santé solidarité (CSS) qui est connue par 77 % des personnes interrogées, pour la CSS gratuite et 28 % pour la CSS payante.

Revendiquer le droit à l'autonomie

Très peu de personnes connaissent le droit à une aide concernant la perte d'autonomie (APA) et la demande à faire auprès du conseil départemental. La plupart des personnes en perte d'autonomie restent à leur domicile, dans des conditions souvent précaires, en mettant à contribution des membres de leur famille, non formés pour une telle tâche.



Un accompagnement des aidants est légitime. Il s'agit également de garantir l'accès aux services spécialisés médicaux. Le maillage du territoire par le service public hospitalier et un réseau de centres de santé territoriaux est aussi un gage d'égalité en termes de réponse aux besoins. Il faut augmenter le taux d'encadrement en personnel qualifiés des structures publiques pour arriver à un ratio d'au moins un personnel par personne accueillie.

Des droits sociaux effectifs

En France, nous sommes passés des politiques sociales de solidarité à des politiques sociales dites « d'activation » : l'allocataire d'une aide ou prestation sociale doit adopter, pour la recevoir, une attitude « active », qui sera contrôlée et sanctionnée par l'administration publique en cas de manquement. Cette complexité entraîne de nombreuses personnes vers le non-recours, la pauvreté, l'exclusion de la société.

L'égalité républicaine concerne chacun et chacune d'entre nous. Notre société a besoin d'une politique globale en faveur de la vie autonome des personnes, son financement doit être assis sur la solidarité nationale et sur les richesses créées. Il s'agit de garantir des prestations décentes et permettre l'accès au droit à des revenus dignes pour chacun.

Daniel Blache

Nom, prénom

Adresse

Mail

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

signature

Déclipser et adresser à :
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.